

Ministry of Health and Long-Term Care

Inspection Report under the Long-Term Care Homes Act, 2007 Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Rapport d'inspection prévu par la Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée

Long-Term Care Homes Division Long-Term Care Inspections Branch

Division des foyers de soins de longue durée Inspection des FLSD Ottawa Service Area Office 347 Cedar Street Suite 420 SUDBURY ON K1S 3J4 Telephone: 613 569-5602

Telephone: 613 569-5602 Facsimile: (613) 569-9670 Bureau régional de services d'Ottawa 347, rue Preston, bureau 420 OTTAWA ON K1S 3J4 Téléphone : 613 569-5602

Télécopieur : 613 569-5602

Copie destinée au public

Date du rapport : N° d'inspection N° de registre : Type d'inspection :

Système de rapport

22 mars 2019 2019_583117_0015 021709-18, 003688-19 d'incidents critiques

Titulaire de permis

Caressant-Care Nursing and Retirement Homes Limited 264, avenue Norwich WOODSTOCK ON N4S 3V9

Foyer de soins de longue durée

Caressant Care Bourget 2279, rue Laval, CP 99 Bourget ON K0A 1E0

Nom de l'inspectrice

LYNE DUCHESNE (117)

Résumé de l'inspection



Ministry of Health and Long-Term Care

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Inspection Report under the Long-Term Care Homes Act, 2007

Rapport d'inspection prévu par la Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée

Il s'agissait d'une inspection menée dans le cadre du Système de rapport d'incidents critiques.

Elle a été effectuée aux dates suivantes : 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 14 et 18 mars 2019.

Au cours de cette inspection, les inspections d'incidents critiques suivantes ont été effectuées :

- Registre n° 003688-19 : inspection d'un incident critique (n° 1160-000003-19) concernant une chute d'une personne résidente qui lui a causé une blessure pour laquelle elle a été transportée à l'hôpital, et qui a provoqué un changement important dans son état de santé.
- Registre n° 021709-18 : inspection d'un incident critique (n° 1160-000017-18) concernant une blessure à une personne résidente pour laquelle elle a été transportée à l'hôpital, blessure qui a provoqué un changement important dans son état de santé.

Au cours de l'inspection, l'inspectrice a eu des entretiens avec les personnes suivantes : administratrice ou administrateur du foyer, directrice ou directeur des soins infirmiers, médecin, plusieurs personnes préposées aux services de soutien à la personne (PSSP), physiothérapeute et aide-physiothérapeute.

Au cours de l'inspection, l'inspectrice a examiné des dossiers médicaux de plusieurs personnes résidentes, observé des aires communes réservées aux personnes résidentes, ainsi que des chambres et de l'équipement d'aide à la mobilité de personnes résidentes; elle a également examiné la politique du foyer intitulée *Safety Plan* (plan de sécurité), révisée pour la dernière fois en mai 2018.

Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés pendant cette inspection : Intervention en cas d'incident critique Prévention des chutes Rapports et plaintes

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

0 AE

0 PRV

0 OC

0 RD

0 OTA



Ministry of Health and Long-Term Care

de longue durée

Inspection Report under the Long-Term Care Homes Act, 2007

Rapport d'inspection prévu par la Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée

Ministère de la Santé et des Soins

NON-RESPECT DES EXIGENCES

Définitions

AE — Avis écrit

PRV — Plan de redressement volontaire

RD — Renvoi de la question au directeur

OC — Ordres de conformité

OTA — Ordres, travaux et activités

Le non-respect des exigences prévues par la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD) a été constaté.

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect aux termes du paragraphe 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Émis le 22 mars 2019

Signature de l'inspectrice ou des inspectrices

Rapport original signé par l'inspectrice.